



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel

MC.DEC/1/04
25 juin 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

DECISION No 1/04
PROROGATION DU MANDAT DU HAUT COMMISSAIRE DE L'OSCE
POUR LES MINORITES NATIONALES

Le Conseil ministériel,

Rappelant la décision de créer un poste de Haut Commissaire pour les minorités nationales que la CSCE a prise au Sommet de Helsinki 1992,

Considérant que, conformément à la Décision No 2 de la huitième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, le mandat de M. Rolf Ekéus en tant que Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales prend fin le 30 juin 2004,

Tenant compte de la recommandation du Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de M. Rolf Ekéus en tant que Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales pour une période de trois ans prenant effet le 1er juillet 2004.